
Présidence : Italie

1179e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 15 mars 2018

Ouverture : 10 h 10

Suspension : 12 h 55

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 40

2. Président : Ambassadeur A. Azzoni

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
EN SERBIE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie (PC.FR/6/18 OSCE+),
Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de
Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la
Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et
pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association
européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ;
ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/294/18/Rev.1),
Norvège (PC.DEL/324/18), Fédération de Russie (PC.DEL/310/18), Turquie
(PC.DEL/293/18 OSCE+), Suisse (PC.DEL/308/18 OSCE+), États-Unis
d'Amérique (PC.DEL/282/18), Albanie (PC.DEL/291/18 OSCE+), Serbie

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la
Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/285/18), Canada
(PC.DEL/317/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie,
l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ;
la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et

pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/295/18), Turquie (PC.DEL/319/18 OSCE+), Suisse (PC.DEL/307/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/283/18), Norvège (PC.DEL/325/18)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/303/18), Ukraine
- c) *Peine de mort en Biélorussie et aux États-Unis d'Amérique* : Norvège (également au nom de l'Andorre, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse) (PC.DEL/327/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/296/18), Biélorussie, États-Unis d'Amérique
- d) *Élections illégales dans la République de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées* : Ukraine (annexe 1), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/298/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/287/18), Canada (PC.DEL/315/18 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/321/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/320/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/306/18 OSCE+)
- e) *Glorification du nazisme en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/297/18), Lettonie (PC.DEL/318/18 OSCE+)
- f) *Détention de M. O. Titiev, chef du Centre des droits de l'homme « Memorial », en Fédération de Russie* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Australie, le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/300/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/290/18), Norvège (PC.DEL/328/18), Fédération de Russie (PC.DEL/309/18 OSCE+)
- g) *Déclaration en réponse à la question concernant les développements récents dans le cadre du processus de règlement transnistrien en Moldavie soulevée au titre des affaires courantes à la 1178^e séance du Conseil permanent le 8 mars 2018* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la

Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/301/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/292/18), Moldavie

- h) *Attaque au moyen d'un agent neurotoxique à Salisbury (Royaume-Uni) :* Royaume-Uni (annexe 2), Président, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/289/18/Rev.1), Canada (PC.DEL/314/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/302/18), Australie (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/311/18 OSCE+), Norvège (PC.DEL/326/18), Suisse (PC.DEL/305/18 OSCE+), Lituanie (également au nom de l'Estonie et de la Lettonie) (PC.DEL/322/18 OSCE+), Lituanie, Pologne, Danemark, Suède, Roumanie, Géorgie (PC.DEL/323/18 OSCE+), Turquie, Pays-Bas (PC.DEL/313/18), France, Allemagne, Ukraine, Irlande, Autriche, Espagne, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Allocution prononcée par le Président en exercice devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 8 mars 2018* (CIO.GAL/29/09) : Président
- b) *Présentation du programme arménien de coopération, prévue le 19 mars 2018* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* (SEC.GAL/45/18 OSCE+) : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains
- b) *Visite effectuée par le Secrétaire général à La Haye (Pays-Bas) le 14 mars 2018* : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/45/18 OSCE+)
- c) *Participation du Secrétaire générale à la 61^e session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies le 13 mars 2018* : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/45/18 OSCE+)
- d) *Manifestation parallèle sur l'égalité des sexes organisée lors de la 62^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York*

le 13 mars 2018 : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/45/18 OSCE+)

- e) *Table ronde d'experts prévue dans le cadre des Journées de la sécurité de l'OSCE sur le thème « Ajout de valeur sur le terrain : renforcement de l'impact de l'OSCE à travers ses activités de terrain » le 27 avril 2018 : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/45/18 OSCE+)*
- f) *Rapport sur la visibilité du Secrétariat de l'OSCE pour janvier et février 2018 : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/45/18 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence internationale de haut niveau de Tachkent sur l'Afghanistan prévue les 26 et 27 mars 2018 : Ouzbékistan (PC.DEL/316/18), Président, Kazakhstan, Tadjikistan, Fédération de Russie (PC.DEL/299/18), Kirghizistan, Afghanistan (partenaire pour la coopération)*
- b) *Réunion d'information sur le thème « Justice équitable pour tous : impulser des changements radicaux dans l'appareil judiciaire de l'Ukraine » prévue le 19 mars 2018 : Ukraine*

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 mars 2018 à 10 heures, Neuer Saal

1179^e séance plénière

Journal n° 1179 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

L'Ukraine condamne fermement l'intention de la Fédération de Russie de tenir illégalement des élections présidentielles le 18 mars 2018 sur le territoire de la République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol illégalement occupés, qui font partie intégrante du territoire souverain de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Ces actions contreviennent à la législation ukrainienne et aux normes et principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki 1975, la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », les résolutions 71/205 et 72/190 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Mémorandum de Budapest de 1994, ainsi qu'à de nombreux autres accords internationaux auxquels la Russie est partie.

Une fois de plus, la Russie tente de justifier les résultats de son agression contre l'Ukraine. Il est donc essentiel que la communauté internationale réagisse en renforçant les sanctions à l'égard de l'État agresseur.

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères a informé la partie russe de sa protestation contre la tenue de l'élection présidentielle russe sur le territoire de la Crimée temporairement occupée. L'Ukraine a par ailleurs mis Moscou en garde contre des tentatives d'organiser des élections russes sur le territoire occupé du Donbass. L'organisation d'un scrutin à l'occasion de l'élection présidentielle russe dans les représentations diplomatiques de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine serait acceptée par le Gouvernement ukrainien à condition que la Fédération de Russie respecte intégralement les revendications légitimes de l'Ukraine.

Les personnes qui participent aux préparatifs et à la conduite d'élections illégales sur le territoire souverain de l'Ukraine seront passibles de poursuites pénales conformément à la législation nationale ukrainienne.

Distingués collègues,

L'Ukraine demande aux États participants de l'OSCE de se laisser guider exclusivement par les résolutions 68/262, 71/205 et 72/190 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ne pas reconnaître la légitimité ou le résultat de l'élection du Président de la Fédération de Russie dans la péninsule de Crimée occupée illégalement.

Il convient également de prendre en compte le fait qu'un million et demi d'électeurs de Crimée auront une incidence considérable sur le résultat final des élections présidentielles en Russie.

Nous savons que la Fédération de Russie prend des mesures pour inviter des responsables politiques des États participants de l'OSCE à se rendre en Crimée afin d'y observer les fausses « élections » et pour prendre financièrement en charge leur visite. À cet égard, nous rappelons que les visites sur le territoire ukrainien de la péninsule de Crimée, actuellement occupée illégalement par la Russie, ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement des autorités ukrainiennes. Toute violation des règles pour entrer dans la péninsule ou en sortir entraîne des conséquences juridiques conformément à la législation ukrainienne.

Nous demandons une fois de plus instamment à la Fédération de Russie de revenir aux préceptes du droit international et d'annuler son occupation illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, qui font partie du territoire souverain de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Merci, Monsieur le Président.



1179^e séance plénière

Journal n° 1179 du CP, point 2 h) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

C'est à mon grand regret que je prends aujourd'hui la parole pour informer le Conseil permanent des événements profondément préoccupants qui se sont produits au Royaume-Uni ces derniers jours.

Dans l'après-midi du dimanche 4 mars, dans la belle ville épiscopale de Salisbury, dans le Wiltshire, un père et sa fille, Sergueï et Ioulia Skripal, sont tombés gravement malades lors d'une promenade à pied dans le centre-ville. Tous deux demeurent dans un état critique. Un policier britannique qui figurait parmi les membres des services d'urgence qui sont intervenus à la suite de cet incident est lui aussi tombé gravement malade et a passé ces derniers jours en soins intensifs à l'hôpital. Plus de 30 autres personnes se sont également fait soigner. Quand la nature de la maladie des Skripal est devenue évidente, une grande opération a été entreprise sous la conduite de la police pour essayer d'identifier le poison, d'en localiser la source ainsi que de décontaminer les lieux touchés et d'assurer la sûreté du public. Cette opération, ces enquêtes se poursuivent.

Comme la Première Ministre l'a déclaré au Parlement britannique, il est évident que M. Skripal et sa fille ont été empoisonnés au moyen d'un agent neurotoxique de qualité militaire. Je répète, un agent neurotoxique de qualité militaire. Cet agent a été identifié par nos experts du Laboratoire de science et de technologie de la défense de Porton Down comme étant d'un type mis au point en Russie qui fait partie d'un groupe d'agents connus sous le nom de Novitchok. Le lundi, ma Première Ministre a déclaré au Parlement qu'il était hautement probable que la Russie, État participant de l'OSCE, soit responsable, du fait d'un agissement direct ou parce qu'elle avait perdu le contrôle d'un agent neurotoxique de qualité militaire qui provoque des dommages catastrophiques.

Cette évaluation se fondait non seulement sur l'identification positive de l'agent neurotoxique et le fait que nous savons que la Fédération de Russie en a produit antérieurement et demeure capable de le faire, mais aussi sur les antécédents de l'État russe en matière d'assassinats parrainés par l'État, et même sur des déclarations publiques selon lesquelles les transfuges peuvent être considérés comme des cibles légitimes.

Le Gouvernement britannique a sollicité une explication urgente de la Russie en demandant à Moscou de divulguer immédiatement et intégralement le programme Novitchok à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La réaction de la Russie a jusqu'ici témoigné d'un mépris complet pour la gravité de ces événements. Il n'y a eu aucune explication sur le point de savoir comment cet agent neurotoxique en était venu à être employé au Royaume-Uni. Et aucune explication sur le point de savoir pourquoi la Russie, État participant de l'OSCE, a un programme d'armes chimiques non déclaré – en violation manifeste du droit international. La seule conclusion possible est que l'État russe était coupable de cet acte odieux. Cela constitue un recours illicite à la force par la Fédération de Russie au Royaume-Uni.

Monsieur le Président, je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil permanent qu'aucun État partie qui a adhéré à la Convention sur les armes chimiques ne devrait de quelque façon que ce soit être lié à l'emploi d'armes chimiques ou en être responsable. Pas plus tard que la semaine dernière, au Forum pour la coopération en matière de sécurité, la Russie a rendu compte de la destruction de ses stocks d'armes chimiques anciennes. Les événements de la semaine écoulée jettent un sérieux doute sur cette déclaration.

La Convention sur les armes chimiques n'est pas le seul engagement international remis en question par cette attaque, premier emploi offensif d'un agent neurotoxique quel qu'il soit sur le territoire européen depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Il s'agit d'un crime choquant qui non seulement visait des personnes d'une manière particulièrement barbare, mais qui a en outre été perpétré sans égards pour la sûreté des services d'urgence britanniques ou même des résidents locaux et des visiteurs vaquant à leurs occupations ordinaires un dimanche après-midi.

Je le répète, Monsieur le Président, il s'agissait d'un recours illicite à la force contre le Royaume-Uni.

Mais la question n'est pas seulement d'ordre bilatéral. Ce crime est contraire à la lettre et à l'esprit de l'Acte final de Helsinki. Il porte atteinte au concept de renforcement de la confiance que cette organisation s'efforce de développer et il sape les principes sur lesquels elle repose.

Aucun État participant de l'OSCE ne devrait se sentir à l'aise devant ce qui s'est produit dans les rues de Salisbury. Aucun État participant.

Monsieur le Président, les enquêtes policières se poursuivent, de même que les opérations de décontamination et le traitement médical des victimes de cette attaque.

Pour l'heure, permettez-moi d'exprimer mes remerciements pour les nombreux messages de soutien émanant d'amis, d'alliés et de partenaires autour de cette table et pour les expressions fermes de solidarité venues de nombreuses capitales représentées ici.

Je terminerai en me faisant l'écho des propos de ma Première Ministre. Il s'agit d'un affront à l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques et d'un affront au système fondé sur des règles dont nous sommes tributaires. Nous œuvrerons avec nos alliés et partenaires pour

faire face à de telles actions chaque fois qu'elles menacent notre sécurité, à l'intérieur et à l'étranger.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

1179^e séance plénière

Journal n° 1179 du CP, point 2 h) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous avons écouté la série d'accusations et de spéculations irresponsables émises dans le style britannique désormais caractérisé par l'emploi de l'expression « hautement probable ». Les actions du Royaume-Uni ont un caractère manifestement provocateur. Le 6 mars, le Ministre britannique des affaires étrangères Boris Johnson est intervenu devant le Parlement comme si l'enquête était déjà terminée et que la Russie était responsable de ce qui s'était produit à Salisbury. Cet empressement nous surprend.

Je rappelle que les médias ont rendu compte de cet incident pour la première fois le 4 mars. Aucune tentative n'a été faite pour tirer cette situation au clair avec nous, bien que la Russie se soit immédiatement déclarée disposée à coopérer. Nous n'avons reçu aucune information par les voies officielles sur les circonstances de cette affaire, malgré nos demandes répétées et bien que Ioulia Skripal soit citoyenne de la Fédération de Russie. Notre ambassade au Royaume-Uni a adressé au Ministère des affaires étrangères plusieurs notes diplomatiques indiquant que la Russie n'était pas mêlée à cet incident, et nous avons par ailleurs demandé des échantillons de la substance utilisée et proposé une enquête commune. Nos demandes ont été refusées. Par contre, on nous a adressé des ultimatums dont le ton fleurait le néocolonialisme. Aucune preuve n'existe jusqu'à présent de la prétendue « participation russe » dans cette affaire. Le Gouvernement britannique a complètement oublié la présomption d'innocence.

Il convient de noter que, pendant l'examen de cette affaire au Parlement britannique, le dirigeant du Parti travailliste Jeremy Corbyn a demandé que les députés soient au moins tenus au courant des résultats de l'enquête, mais il s'est vu lui aussi opposer un refus.

Nous nous attendions à ce que le Royaume-Uni demande officiellement d'engager les procédures prévues dans la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). Nous savons qu'aux termes du paragraphe 2 de l'Article IX de la CIAC, l'État partie qui reçoit d'un autre État partie une demande d'éclaircissements fournit une réponse à cet État, dès que possible, et en tout état de cause au plus tard dix jours après réception de la demande. Avant même d'avoir reçu une telle demande, nous avons pris l'initiative de fournir nos

éclaircissements le 13 mars à la 87^e session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye. Mais nous n'avons toujours pas reçu de demande officielle formulée conformément à la CIAC, bien que nous étions prêts à y répondre d'emblée. Le Royaume-Uni n'a pas non plus usé des possibilités offertes par la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les substances toxiques qui auraient été utilisées dans cette affaire. La Fédération de Russie a détruit ses stocks d'armes chimiques (ce qui a été confirmé par l'OIAC en 2017), mais la mise au point d'armes chimiques s'est poursuivie au Royaume-Uni proprement dit, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, en République tchèque et en Suède. À la suite de la chute de l'Union soviétique, des laboratoires produisant des substances toxiques du même type que celles qui auraient été utilisées ont poursuivi leurs activités dans un certain nombre de pays, y compris les États baltes. Soit dit en passant, Porton Down, le laboratoire du Gouvernement du Royaume-Uni pour les armes de destruction massive, est très proche de Salisbury. Si le Gouvernement britannique est si persuadé que le gaz appelé « Novitchok » a été utilisé, c'est là qu'il trouvera sa composition, des échantillons, voire même où il est produit. Le créateur de ce gaz, Vil Mirzayanov, vit depuis longtemps aux États-Unis, où il a été emmené avec la documentation technique concernant cette substance chimique. Depuis, aucune étude sur cette substance traditionnellement appelée « Novitchok » n'a été entreprise en Russie.

La question la plus importante n'a toutefois pas été abordée du tout : quel est le but de ce scandale et dans l'intérêt de qui a-t-il été déclenché ? Il existe un principe juridique qui nous dit de chercher à savoir à qui cela profiterait-il (*Cui prodest*). À qui profiterait un tel incident à la veille même de l'élection présidentielle russe ou de la Coupe du monde de football que la Russie accueillera ? Et surtout, quel motif la Russie aurait-elle d'éliminer Sergueï Skripal qui ne représentait aucune menace pour notre pays ? Je peux cependant penser à plusieurs États qui tireraient un large profit de cet incident extrêmement opportun et de son imputation à la Russie.

Comme toujours, c'est le contexte qui est important. Quelle est la situation politique interne actuelle au Royaume-Uni ? Avant toutes choses, nous voyons la position peu enviable de la Première Ministre Theresa May et de son cabinet, qui, comme l'ensemble du Parti conservateur, se sont divisés sur la question du Brexit. Il n'y a aucun doute que faire des vagues autour de l'empoisonnement de Sergueï Skripal et de sa fille n'est rien d'autre qu'une tentative de détourner l'attention de l'opinion publique des problèmes liés au Brexit.

Un autre scandale, que les autorités britanniques tentent de minimiser en se servant de l'empoisonnement de M. Skripal, est beaucoup plus préoccupant. Je veux parler du réseau pédophile mis au jour dans la ville de Telford. Il fonctionnait depuis 40 ans et plus d'un millier d'enfants en ont été victimes avec la complicité de la police et des autorités locales. Nous ferons un exposé plus détaillé sur cette violation flagrante des droits des enfants au Royaume-Uni à la prochaine séance du Conseil permanent.

Pas plus tard qu'hier, au Conseil de sécurité des Nations Unies, la Russie a proposé d'adopter une déclaration de la présidence du Conseil de sécurité appelant à la coopération entre toutes les parties pour établir la vérité. Mais le Royaume-Uni a aussi bloqué cette initiative. Nous n'avons pas d'autre choix que d'en conclure que l'établissement de la vérité

est le dernier des soucis du Gouvernement britannique ; ses motivations sont toutes autres. Comme vous le dites chez vous, « it is not cricket ».

Nous constatons que, dans cette salle, toute tentative pour donner un ton professionnel au débat est orientée au contraire par nos collègues britanniques et les nombreux États participants solidaires de ces derniers vers une rhétorique politique russophobe dans l'espoir que le monde occidental suivra le mouvement sans poser de question comme il a coutume de le faire au nom de cette si importante solidarité. Mais vous n'avez pas besoin que la vérité éclate et vous la trouvez même dangereuse.

Merci de votre attention. Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.